Recours CEDH

Conseil d'Etat

Ministère d'avocat obligatoire (3 000 €)

Juge en premier, dernier ressort, et cassation

- décisions prises par le ministre
- Annulation de texte à portée nationale (décret, arrêté, circulaire, NS prise par ministère)

Cassation sur la forme

Cour Administrative d'Appel

Ministère d'avocat obligatoire sauf exceptions

Juge en dernier ressort, avocat pas obligatoire pour recours pour excès de pouvoir contre les actes relatifs à la situation personnelle des agents publics et demandes tendant à l'exécution d'une décision juridictionnelle

Cassation sur la forme

Appel au fond

Tribunal Administratif

Pas de ministère d'avocat pour les agents publics (1 200 €)

Juge en premier et dernier ressort

- Les référés (suspension, liberté, provision) ;
- Actions indemnitaires d'un montant réclamé inférieur à 10 000 euros ;
- Situation individuelle des agents publics, communication des documents administratifs lorsque l'enjeu est inférieur à 10 000 euros.

REQUETE EXCES POUVOIR
REQUETE PLEIN CONTENTIEUX < 10 000 €

Juge en premier ressort

- Les situations des agents publics pour l'entrée et la sortie dans le service et la discipline.

REQUETE PLEIN CONTENTIEUX > 10 000 €
Ou REQUETE MIXTE (REP, RPC) > 10 000 €

Pré-contentieux
Recours gracieux et/ou hiérarchique